



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE



Rennes, le 10 mars 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Journée d'échanges sur les ÉcoQuartiers en Bretagne Reconquête urbaine à toutes les échelles : du territoire à l'îlot.

La 5^e édition des rencontres «Écoquartiers en Bretagne» s'est tenue ce jeudi 10 mars à Saint-Brieuc en présence du Préfet des Côtes d'Armor, Pierre Lambert, et du maire de Saint-Brieuc, Bruno Joncour. L'occasion d'échanger tout au long de la journée avec les élus, techniciens et architectes sur les moyens de réhabiliter et recycler les espaces de vie pour promouvoir un développement équilibré et solidaire des territoires, clé de l'épanouissement des citoyens.

La politique des écoquartiers incite les collectivités à se lancer dans une autre forme d'urbanisme, plus respectueuse des enjeux environnementaux, sociaux et économiques des territoires. Cette 5^e édition, axée sur les reconquêtes des espaces urbains ou ruraux, a permis aux acteurs de l'aménagement d'échanger autour de projets menés par les collectivités et acteurs bretons qui portaient, entre autres, sur :

- la requalification des zones urbaines avec l'exemple de la réhabilitation du quartier de l'Europe à Saint-Brieuc
- la redynamisation des centres bourgs autour de l'expérience de Coglais Communauté
- le recyclage du bâti avec la présentation par la Team Solar Bretagne 2016 des travaux réalisés dans le cadre du concours international Solar Décathlon.

La diversité des intervenants a illustré l'implication de chacun dans les valeurs portées par les engagements du label ÉcoQuartier. La journée s'est conclue sur le terrain avec la visite commentée du quartier de l'Europe à Saint-Brieuc, labellisé ÉcoQuartier en décembre 2015.

Lancement de la campagne de labellisation 2016

La dynamique des écoquartiers est particulièrement forte en Bretagne : avec 2 Ecoquartiers labellisés (sur 38 au niveau national), 8 projets « *engagés dans la labellisation* » soit près de 10 % de projets engagés au niveau national et 27 chartes EcoQuartiers signées, les collectivités bretonnes ont démontrés leur intérêt pour les démarches d'aménagements exemplaires et durables.

La 4^e campagne de labellisation a débuté en janvier 2016 : chaque collectivité volontaire qui souhaite valoriser ses projets d'aménagement durable est invitée à s'engager dans la démarche en signant la charte des ÉcoQuartiers. Cette première étape lui permettra de s'inscrire concrètement dans les objectifs de développement durable à atteindre pour obtenir la labellisation.

Afin d'être accompagnées dans leur démarche, les collectivités qui le souhaitent peuvent rejoindre l'atelier régional ÉcoQuartier animé par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne et les 4 DDTM bretonnes, pour bénéficier de conseils et être régulièrement informées de l'actualité régionale et nationale.

En savoir +

- Toutes les informations pour s'inscrire dans la démarche de labellisation EcoQuartier sur le site de la [DREAL Bretagne](#)
- Pour rejoindre l'atelier régional ÉcoQuartier adressez un courriel à : SCEAL.DREAL-Bretagne@developpement-durable.gouv.fr